



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 février 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. BEKHTAOUI

---

### *Membres présents :*

---

M. François REBSAMEN	M. Hervé BRUYERE	M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Jean ESMONIN	M. François-André ALLAERT	Mme Sylviane FLAMENT
M. Gilbert MENUT	Mme Janine BESSIS	Mme Catherine HERVIEU
M. Michel BACHELARD	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Myriam BERNARD
M. Pierre PRIBETICH	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Alain MARCHAND	M. François BRIOT
M. Rémi DELATTE	M. Claude PINON	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Michel JULIEN	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Jacques FOUILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Guy GILLOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE	Mme Nicole MOSSON
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claudette BLIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	M. Nicolas BOURNY
M. Bernard RETY	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Bernard OBRIOT
M. Gérard LABORIER	M. Jean PERRIN	M. Paul ROIZOT
M. Patrick SAUNIE	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Christine MASSU	M. Jean-Louis JOLY
M. Gérard DUPIRE	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Paul HESSE
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Marie-Françoise PETEL	M. Rémi DETANG
M. André GERVAIS	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. Jean-François DESVIGNES	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Philippe CARBONNEL	Mme Hélène ROY	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre DUBOIS	Mme Christine DURNERIN	Mme Christiane COLOMBET.

---

### *Membres absents :*

---

M. Jacques DANIERE	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise MANSAT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Stéphan CLAUDET	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
Mme Françoise TENENBAUM	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN
	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Guy GILLOT
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD
	M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT
	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER
	M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT.

---

### **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC**

**Requalification de la Z.A.E.I.C. à Longvic - 1ère tranche Rue Romelet - Passation d'un avenant n°1 pour le lot 2**

Dans le cadre de la requalification de la Z.A.E.I.C. de Longvic, le Grand Dijon a confié le marché correspondant aux travaux de la 1ère tranche de la Rue Romelet à l'entreprise DEMONGEOT pour le lot « Eclairage public ».

Des difficultés sont apparues en cours de réalisation et ont nécessité en particulier des modifications dans le nombre l'implantation des candélabres à installer.

Il y a donc lieu de passer un avenant au marché signé avec l'entreprise DEMONGEOT pour un montant initial de 142 080,60 € H.T..

Le montant de l'avenant présenté par ailleurs à la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2001 est de 1 698,80 € H.T. portant le montant du marché à 159 061,40 € H.T..

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché « Requalification de la Z.A.E.I.C. de Longvic - Rue Romelet Lot 2 Eclairage public, passé avec l'entreprise DEMONGEOT.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant et toutes pièces relatives à ce dossier.
- **d'inscrire** au budget 2008 les crédits nécessaires.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le 11 FEV. 2008  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**12 FEV. 2008**



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

12 FEV. 2008



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : - 7 FEV. 2008

DIJON, le : 11 FEV. 2008

LE PRÉSIDENT,



## REQUALIFICATION DE LA Z.A.E.I.C à LONGVIC – Rue de Romelet

Lot n°2

Libellé du lot : ECLAIRAGE PUBLIC

Notifié : 02/02/07

Ordre de service : 02/05/07

### AVENANT N°1

**Maître de l'ouvrage** : Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

**Maître d'œuvre** : EGIS AMENAGEMENT – Atelier Eric FRANCOIS

ENTRE L'ENTREPRISE : DEMONGEOT

Et LA COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

Il a été convenu ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants :

#### ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre des travaux de requalification de la Z.A.E.I.C. à LONGVIC par l'aménagement de la Rue de Romelet, certaines évolutions du projet ont modifié les prestations du lot n°2 ECLAIRAGE PUBLIC :

- Recul des candélabres en fond de trottoir en raison de l'implantation d'une nouvelle conduite d'eau et ajout de 5 candélabres supplémentaires côté Bericap afin de maintenir l'éclairage (prix n°304, 306, 309, 312, 316)

- Modification de la position des abris-bus à la demande de DIVIA (prix n°308)
- Reprise de certains candélabres déposés en attente de la livraison du matériel supplémentaire (prix n°201, 322)

En cours de réalisation des travaux, des aléas et découvertes sur le chantier ont générés des prestations nouvelles (voir article 3) et le recalage moins important de certaines quantités (voir article 3).

### **ARTICLE 3 – DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

Prix nouveau :

- **N°1001 : Reprise de candélabre existant**

Ce prix rémunère à l'unité la reprise d'un candélabre existant. Il comprend notamment la reprise du candélabre sur un massif existant, les terrassements et évacuations nécessaires, la reprise sur stock et la reprise du candélabre, les raccordements au réseau y compris la fourniture et pose de boîte de branchement, gaine, grillage, câble et câblette cuivre et toutes sujétions.

2 unités à 220.00 € HT/u = 440.00 € HT

Ci-après le nouveau Détail Quantitatif et Estimatif du marché.

**LOT 2**  
**Nouveau DQE Marché**

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	P.U H.T. en €	MARCHÉ DEMONGEOT	
				QUANTITES	PRIX TOTAL H.T. en €
<b>1</b>	<b>INSTALLATION GENERALE</b>				
101	Installation de chantier	fft	450,00	1,00	450,00
102	Plan d'Assurance Qualité (P.A.Q.)	fft	200,00	1,00	200,00
103	Signalisation temporaire de chantier	fft	380,00	1,00	380,00
104	Dossier de récolement	fft	150,00	1,00	150,00
<b>TOTAL 1</b>					<b>1 180,00</b>
<b>2</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				
201	Dépose de candélabre	u	138,00	23,00	3 174,00
202	Dépose d'armoire éclairage public	fft	300,00	1,00	300,00
203	Sondages pour recherche de fourreaux	fft	490,00	1,00	490,00
204	Dépose de câble existant	ml	1,00	1 028,00	1 028,00
205	Démolition de maçonnerie	m3	200,00	6,00	1 200,00
<b>TOTAL 2</b>					<b>6 192,00</b>
<b>3</b>	<b>RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC</b>				
301	Tranchée pour fourreau	ml	24,00	898,00	21 552,00
302	Béton de protection	m3	120,00	20,00	2 400,00
303	Plus value pour croisement de réseaux	fft	180,00	1,00	180,00
304	Fourreau Ø63	ml	3,00	955,00	2 865,00
305	Fourreau Ø90	ml	4,50	-	-
306	Câble U1000 R02V 5G16	ml	8,30	1 343,00	11 146,90
307	Câble U1000 R02V 3G4	ml	3,10	198,00	613,80
308	Câble U1000 R02V 3G2,5	ml	3,00	175,00	525,00
309	Câble U1000 R02V 4x16mm²	ml	6,90	43,00	296,70
310	Câblette de terre	ml	2,00	855,00	1 710,00
311	Chambre de tirage LIT	u	290,00	5,00	1 450,00
312	Massif de candélabre	u	300,00	34,00	10 200,00
313	Massif pour colonne lumineuse	u	140,00	6,00	840,00
314	Massif pour encastré de sol	u	80,00	32,00	2 560,00
315	Mise à la terre de candélabre	u	20,00	66,00	1 320,00
316	Candélabre simple h=9m	u	1 840,00	32,00	58 880,00
317	Candélabre double h=9m	u	2 530,00	2,00	5 060,00
318	Colonne lumineuse	u	1 990,00	6,00	11 940,00
319	Luminaire encastré de sol	u	470,00	32,00	15 040,00
320	Armoire de commande Eclairage Public	u	1 200,00	1,00	1 200,00
321	Raccordement à l'existant	u	90,00	3,00	270,00
322	Boîte de jonction dans regard 500x500	u	120,00	5,00	600,00
323	Réglages et essais de conformité	fft	600,00	1,00	600,00
<b>TOTAL 3</b>					<b>151 249,40</b>
<b>1000</b>	<b>PRIX NOUVEAUX</b>				
1001	Repose de candélabre existant	u	220,00	2,00	440,00
<b>TOTAL 4</b>					<b>440,00</b>
<b>RECAPITULATIF LOT 2</b>					
1	<b>INSTALLATION GENERALE</b>				<b>1 180,00</b>
2	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>				<b>6 192,00</b>
3	<b>RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC</b>				<b>151 249,40</b>
1000	<b>PRIX NOUVEAUX</b>				<b>440,00</b>
<b>TOTAL H.T.</b>					<b>159 061,40</b>
<b>T.V.A. 19,6%</b>					<b>31 176,03</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>					<b>190 237,43</b>

J.P.O.

#### ARTICLE 4 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant du présent avenant tel qu'il résulte du nouveau Détail Quantitatif et Estimatif du marché est le suivant :

MONTANT (€/HT)	16 980.80
MONTANT TVA 19.6%	3 328.23
MONTANT (€/TTC)	20 309.03

#### ARTICLE 5 – MONTANT DU MARCHE INITIAL

MONTANT (€/HT)	142 080.60
MONTANT TVA 19.6%	27 847.80
MONTANT (€/TTC)	169 928.40

#### ARTICLE 6 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est :

MONTANT (€/HT)	159 061.40
MONTANT TVA 19.6%	31 176.03
MONTANT (€/TTC)	190 237.43

#### ARTICLE 7 – DELAI D'EXECUTION

Le présent avenant ne modifie en rien le délai initial d'exécution.

#### ARTICLE 8 – RENONCIATION A RECOURS

L'entrepreneur titulaire du marché renonce à tout recours pour les frais antérieurs à la signature du présent avenant. Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation ou la diminution de la masse des travaux consécutifs à cet avenant.

## ARTICLE 9 – MODIFICATION DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant sont inchangées.

L'ENTREPRENEUR  
(mention lu et approuvé)

LE POUVOIR ADJUDICATEUR  
(mention lu et approuvé)

Cachet et signature

Cachet et signature

*lu et approuvé*  
**Entreprise DEMONGEOT**  
B.P. 56 - 21002 DIJON CEDEX  
Tél. 03 80 78 79 80 - Fax 03 80 78 79 81  
SIRET 778 189 951 00016 Code APE 433 H